



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

formation

Question écrite n° 91300

Texte de la question

M. Christophe Sirugue attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes sur le statut de l'allergologie en France. Dans le cadre de la réforme des études médicales, il avait été acté en juin 2015 la création d'une spécialité d'allergologie et immunologie clinique. En France, les maladies allergiques touchent à ce jour 30 % de la population, dont un nombre croissant d'enfants souffrant d'allergies sévères. Les prévisions sont de 50 % de la population française atteinte à l'horizon 2025. Seule une reconnaissance de cette spécialité permettrait de faire face à cette problématique, en permettant la formation d'allergologues pouvant répondre à une offre de soin adaptée, en créant des centres hospitaliers de référence et des centres de recherche. Cette spécialité est reconnue dans 15 pays européens. Aussi demande-t-il quelles mesures et dans quels délais le Gouvernement prendra une décision afin de répondre à cette problématique.

Texte de la réponse

La réforme du troisième cycle des études de médecine est actuellement discutée dans le cadre de la Commission nationale des études de maïeutique, médecine, odontologie et pharmacie (CNEMMOP) instituée par décret du 3 juillet 2015 et devrait être finalisée dans le courant de l'année. Il n'est pas envisagé de supprimer la formation en allergologie mais, au contraire, d'en faire une formation spécialisée transversale (FST) accessible aux internes poursuivant différents diplômes d'études spécialisées, afin de répondre au mieux aux besoins de la population. Ainsi en tant que FST, l'allergologie serait associée à plusieurs spécialités tout en disposant d'une autonomie pédagogique identifiée par un programme national. Elle ouvrira par ailleurs à un exercice exclusif au sein des spécialités auxquelles elle sera associée.

Données clés

Auteur : [M. Christophe Sirugue](#)

Circonscription : Saône-et-Loire (5^e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 91300

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [24 novembre 2015](#), page 8414

Réponse publiée au JO le : [19 avril 2016](#), page 3323